

Commune
De
TORCE EN VALLEE

Délibérations
Du Conseil Municipal



Date de convocation
2 novembre 2022
Date d'affichage
2 novembre 2022

L'an deux mil vingt-deux,
Le sept novembre à vingt heures précises,
Le conseil municipal légalement convoqué le 2 novembre deux mil vingt-deux s'est réuni à la Mairie, sous la présidence de
Monsieur Jean-Michel ROYER, maire.

En exercice 15
Présents 10
Votants 12

Étaient présents : Jean-Michel ROYER, Laurent GUILLET, Denis DEBELLE, Aurélie HOUDAYER, Émilie LOPES, Michel CHADUTEAU, Maryse BESNIER, Joël DAVID, Yves GICQUEL, Annick CUISNIER,

Absents et excusés : Céline MATHÉ donne pouvoir à Jean-Michel ROYER pour voter en ses lieu et place
Vincent GUILLERME donne pouvoir à Yves GICQUEL pour voter en ses lieu et place

Absents : Pascaline LEGENDRE, Olivier LE CORF, Aurélie BUTET.

Le président a dénombré dix conseillers présents et a constaté que la condition de quorum posée par l'article L. 2121-17 du CGCT était remplie.

Selon les dispositions de l'article L.2121-15 du Code des Collectivités Territoriales, Denis DEBELLE remplit les fonctions de secrétaire de séance.

CHOIX RESEAU DE CHALEUR ET PRESTATAIRE ETUDE DE FAISABILITE 2022-61

Monsieur le Maire passe la parole à Monsieur Guillet Laurent pour la présentation du nouveau projet concernant le réseau de chaleur présenté à la commission du 3 novembre dernier. Vu la conjoncture actuelle la commission souhaiterait ne pas poursuivre le projet de chaudière à granulés bois et élaborer un nouveau projet de géothermie. La commission propose au conseil municipal de bien vouloir se prononcer sur ce nouveau projet au vu des comparaisons ci-dessous.

SUBVENTIONS	RESEAU Groupe scolaire, Mairie, Presbytère		Groupe Scolaire	
	Granulés bois	Géothermie	Granulés bois	Géothermie
Adème reseau chaleur	39 000.00 €	39 000.00 €		
Adème prod chaleur	54 300.00 €	110 000.00 €	41 600.00 €	80 000.00 €
CTR	66 000.00 €	66 000.00 €	66 000.00 €	66 000.00 €
DETR				
Leader				
Total subventions	159 300.00 €	215 000.00 €	107 600.00 €	146 000.00 €
consommable	550 a 750e ttc/t	0e	550 a 750e ttc/t	0e

La commission propose le projet de la géothermie au conseil municipal car ce projet demande aucune intervention du service technique pour l'entretien et ne dépend pas de consommable dont le prix à ce jour est instable.

Après une rencontre avec l'Adème, le nouveau projet de géothermie pourrait aussi prétendre à une aide de l'État cependant il faut réaliser une étude de faisabilité par un cabinet RGE 10.07 et 20.13.

Cette étude peut aussi prétendre à une subvention de l'Adème à hauteur de 70%.

Sur les conseils de l'Adème, trois cabinets RGE 10.07 et 20.13 ont été consultés BatiMgie, BE Puissant Energie et SECC Thermique (anciennement EDEL Thermique)

BUREAUX D'ETUDE	ETUDE RESEAU DE CHALEUR		ETUDE GROUPE SCOLAIRE	
	HT	TTC	HT	TTC
BatiMgie	6 100,00 €	7 320,00 €	4 000,00 €	4 800,00 €
BE Puissant Energie	6 419,20 €	7 703,04 €	5 719,20 €	6 863,04 €
Secc	4 740,00 €	5 688,00 €	3 420,00 €	4 104,00 €

La commission propose de retenir le cabinet SECC anciennement le cabinet EDEL qui a déjà procédé à la première étude de faisabilité pour la chaufferie à granulés bois, ce qui justifie son coût moins élevé.

☞ **Après délibération, le Conseil Municipal, par le vote à main levée, à l'unanimité**

AUTORISE le lancement d'un nouveau projet de réseau de chaleur Géothermie sur champ de sondes pour le Groupe scolaire, la Mairie et le presbytère.

AUTORISE Monsieur le Maire à élaborer une demande de subvention auprès de l'ADEME concernant le projet de réseau de chaleur.

AUTORISE Monsieur le Maire à modifier la demande de subvention auprès du Perche Sarthois concernant le projet de réseau de chaleur et production de chaleur Géothermie sur champ de sondes.

DECIDE de retenir le cabinet SECC pour un montant de 5 688,00 TTC.

DEMANDE à Monsieur le Maire de solliciter l'ADEME pour une subvention concernant l'étude de faisabilité.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires à cette décision.

Fait et délibéré en séance publique les jours, mois et an que dits,

Pour copie conforme,

Le Maire,

Jean-Michel ROYER

